

CHOSSES LUES

du 01/02/2003 au 28/02/2003

Ce mois-ci deux tendances : la santé des jeunes et la lutte contre le communautarisme dans la population jeune. Surtout le fait de l'Education nationale.

Pour la santé, des choses intéressantes constatées ou envisagées (contraception, santé psychique). A lire le concept de « postvention » : prise en charge du traumatisme, forcément après. Ne faisons-nous pas aussi de la postvention sans le savoir ? Un mot à connaître.

Quant au communautarisme, une page sur Lyon qui démonte des mécanismes et des mesures annoncées par l'EN: nous déplorons toujours l'absence de chiffres. Vous faites vos propres observations, donc c'est à vous de juger de ces analyses et orientations.

Pour le reste, un foisonnement de petits articles, d'informations livrées dans un coin de page et recueillies ici. Ce sont des flashes plutôt que des articles de fond. La lecture se nourrit de ce qui paraît. A parcourir donc pour avoir un reflet de l'air du temps, des « feuilletons législatifs » clos et à venir en particulier.

genevieve.casanova@addap.org



société
travail social
législation



emploi
logement
santé
scolarité



bon à savoir
brèves
coups de cœur



[Retour Sommaire Général](#)

société

La première « marche des femmes » des banlieues	P 5
Projet de loi sur la criminalité : machine arrière	
Haut conseil de la famille et prestations	
Urbanisme et révision de la SRU	P 6
Lyon : repli communautaire et islamisation	
Difficulté du sacrifice de l'Aïd el-Kébir	P 7
Sécurité : les nouveaux interdits de la loi Sarkozy	
Interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans ?	P 8
Nouvelle mouture du projet de loi Perben	
Avant-projet autour de l'immigration clandestine	
Dans les cités, des marques de vêtements sans publicité	P 9
Europe sociale : politique « d'inclusion sociale »	
Bavures policières en augmentation	P 10
Associations et droit d'asile	
Sarkosy et la police de proximité	
Politique familiale simplifiée	P 11

travail social

Le service volontaire de solidarité	P 11
Les Assistants sociaux contre les politiques discriminatoires	
Chômage : normalisation ou exclusion ?	P 12
Comités de coordination départementaux	
L'apprentissage doit trouver sa voie	

législation

Loi de finance 2003 : ménages, mesures sociales et logement	P 13
Apprentis : barèmes 2003	
Europe sociale : instruments législatifs et financiers	



[Retour Sommaire Général](#)

emploi	Cités défavorisées restent à l'écart de l'emploi	P 14
logement	Des studios pour l'insertion des jeunes	P 15
santé	Les Français et les drogues	P 15
	Vie sexuelle : jeunes et femmes issues de l'immigration	P 16
	Suicide des jeunes	
	Alcool et conséquences : violences, coût et.	
	Un plan pour la santé scolaire	
scolarité	Luc Ferry face au communautarisme	P 17
	Délocalisation d'une classe de jeunes étrangers	
	Bilan des classes-relais	P 18
	Mois de naissance et réussite scolaire	
	L'éducation nationale et les tensions identitaires	



[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir

Biblio : La médiation sociale P 19
Biblio : le « dernier » Cyrulnik

brèves

Annulation de l'arrêté anti-bivouac de Bordeaux P 19
Extrême-droite : Comité Canal Résistance
Conseil constitutionnel et juges de proximité

coups de cœur

Des filles de banlieues lancent la première « marche des femmes »

(Le Monde-02/03) Réf. : 0288 - fév./03-11-LM



Petit article sur une première. A suivre sans doute au fil de ce mois et surtout début mars. Des femmes des banlieues prennent la parole. Est-ce l'avenir ?... Qu'en pensez-vous ?

- En 2002 lors des Etats généraux des femmes de quartiers (organisés par la Fédération nationale des maisons des potes) avait circulé une pétition « ni putes ni soumises », signée par la suite par 15 000 femmes.
- Le 1^o février a démarré sur ce mot d'ordre une « marche des femmes contre les ghettos et pour l'égalité ». Elles dénoncent la violence et les discriminations qu'elles subissent dans les cités
- Initiative parrainée entre autres par la sœur de Sohane (brûlée vive) et Samira Belli auteur de « Dans l'enfer des tournantes »
- Des militantes vont sillonner les banlieues de 23 villes pour « conscientiser » les femmes : débats, et « actions chocs » émailleront le parcours
- Refus de laisser l'espace public aux hommes, de laisser « les politiques publique se conjuguer au seul masculin ». « La rumeur est devenue violence contre les femmes, instrument du contrôle social ». La seule solution est de faire des études et de quitter la cité.
- La marche se terminera à Paris le 8 mars, jour des femmes

[Retour Sommaire Général](#)

Entretien avec Daniel Welzer-Lang (sociologue)

(Le Monde-02/03) Réf. : 0288 - fév./03-11-LM



- La violence sexiste et homophobe semble augmenter de la part d'hommes qui ont été élevés dans l'idée traditionnelle que des privilèges leur sont dus et qui sont confrontés à l'inverse : chômage, isolement.
- Ils voient que les femmes s'en sortent mieux (scolarité) et ne s'intéressent pas aux garçons comme eux. Alors ils cherchent des boucs émissaires et prennent par la force ce que la société ne donne pas
- Lié au délabrement des quartiers ressenti comme une injustice. On peut retrouver ce type de réaction chez des hommes divorcés ou des « petits chefs »

Projet de loi sur la criminalité : le garde des sceaux fait machine arrière

(Le Monde-02/03) Réf. : 0289 - fév./03-11-LM



Avocats et magistrats ont réussi à se faire entendre et c'est surtout pour cette information que nous donnons cet article clair mais qui ne peut présager de l'ensemble du texte à venir. A suivre donc.

- M. Perben renonce à repousser l'arrivée d'un avocat à la 36^o heure de garde à vue
- Il annonce d'autre part qu'il sera « très attentif » à ce que les garanties des droits de la défense « soient renforcées parallèlement » aux nouveaux droits des enquêteurs
- Il communiquera aux acteurs de la justice le nouveau texte de son avant-projet de loi enrichi « des observations recueillies » et recevra leurs

« nouvelles propositions » avant de présenter un texte en mars au Conseil des ministres

- Avocats et magistrats estiment que c'est un « bon début » même si subsistent bien des problèmes dans ce projet de loi

Le haut conseil de la famille se prononce pour une prestation modulable « en fonction des besoins »

(Le Monde-02/03) Réf. : 0290 - fév./03-11-LM



Deux articles clairs qui font un point de situation et permettront de s'y retrouver mieux lorsque les propositions du ministère arriveront.

- J. Chirac avait promis « une allocation unique d'accueil du jeune enfant ». Le Haut Conseil de la population et de la famille défend une « prestation modulable » en insistant sur « l'impératif de justice ».
- Il suggère une aide en deux volets « une partie de base, commune à toutes les familles, et une partie complémentaire, modulée selon les besoins de chacune »
- Aujourd'hui les couples modestes sont amenés à choisir les crèches. Le Haut conseil préconise des recrutements en masse dans le secteur de la puériculture, un allongement du congé de maternité, une réduction des inégalités territoriales par « des schémas territoriaux de la petite enfance »
- Le ministre de la famille donnera ses mesures au printemps

Un rapport mesure l'équité des aides face au « coût de l'enfant »

(Le Monde-02/03) Réf. : 0290 – fév./03-11-LM



- Rapport au Haut Conseil de la famille. Dans l'ensemble le système d'aide aux familles « reste favorable aux ménages modestes »
- Les « allocations familiales » ont un effet « assez redistributif » En revanche les allègements fiscaux se révèlent intéressants uniquement pour les ménages aisés et les classes moyennes sont désavantagées par le système
- Le rapport préconise une prise en compte du « coût de l'enfant » pour un rééquilibrage

[Retour Sommaire Général](#)

Urbanisme : les députés accordent plus de libertés aux communes

(Le Monde-02/03) Réf. : 0291 – fév./03-11-LM



Un article technique qui peut rebuter mais néanmoins reste clair et les informations qu'il donne, en ce qu'elle concerne l'urbanisation ne peuvent laisser indifférents.

- Les POS. La SRU leur assigne la fonction d'assurer la mixité sociale sur le territoire. 12000 communes devaient transformer les POS en Plan locaux d'urbanisme (PLU) d'ici 2004. Le délai a été allongé jusqu'en 2006
- Avec l'obligation de se doter de schémas de cohérence territoriale (SCOT) la SRU entendait limiter l'expansion urbaine de communes

proches de grandes villes ou touristiques. Cette règle est assouplie

- Les Coefficients d'occupation des sols (COS) permettent le calcul de la surface constructible à partir de la superficie du terrain. La loi SRU interdisait l'imposition d'une taille minimale de terrain (ce qui a pour résultat d'écarter les constructions modestes). Cette possibilité vient d'être rétablie

La quête identitaire de ces jeunes Lyonnais tournés vers l'Islam

Le repli communautaire des quartiers, vingt ans après la mobilisation pour l'intégration

(Le Monde-02/03) Réf. : 0293 – fév./03-11-LM



On aurait bien voulu que cette page soit sur Marseille bien sûr. La réalité si près de chez nous paraît différente. Dans quelle mesure ? A vous d'en juger. En tout cas ces deux articles que nous résumons d'un seul tenant sont intéressants et font obligatoirement écho à des réalités qui dépassent largement la région concernée. Il y a là-dedans des pistes de réflexion.

- En 1980 les Minguettes étaient le symbole de la lutte pour l'intégration et de l'explosion des banlieues
- En 1983 « la marche des beurs » (100 000 personnes à Paris contre le racisme et pour l'égalité des droits) était partie de Lyon
- En 1995 Khaled Kelkal venait de Lyon (GIA) ; aujourd'hui sur 6 des Français détenus à Guantanamo, 2 viennent des Minguettes

- Une partie des jeunes se tournent vers l'Islam : courant salafiste et Union des Jeunes Musulmans (UJM) proche des Frères musulmans en particulier
- Cela ne se passe pas forcément dans les mosquées mais souvent dans des appartements (repérage plus difficile donc de ces jeunes)
- « On n'a pas voulu de moi parce que j'étais arabe, alors je vous rejette en tant que musulman », « L'identité républicaine n'existe pas sur le terrain »
- « Nos grands frères se sont fait rouler avec la marche des beurs. Nous on veut garder notre identité ». Marcher avec la gauche n'a pas toujours été positif pour eux : déperdition d'identité plus que gain réel.
- Sur le terrain les musulmans sont présents, en tant que force de solidarité
- L'UJM ouvre une librairie, se rapproche d'autres associations musulmanes, souvent soutenues par les pouvoirs publics. « Les élus ont développé le communautarisme en courtisant les associations musulmanes et en marginalisant les autres » pour garantir la paix sociale.
- Aux Minguettes s'est ouvert un « Mak Halal »...
- « La fierté d'être musulman et la réislamisation de type social peuvent avoir des effets pervers ». On sent moins la volonté de s'intégrer mais plus le rapport de force, disent des enseignants
- « J'en ai marre de ne parler qu'à des Arabes et de n'être servie que par des Arabes. On s'est battu pendant des années pour ne plus être les beurs du ghetto. Ce n'est pas pour s'enfermer dans un autre ghetto », une mère de famille.

Le manque d'abattoirs perturbe plus que jamais la célébration de l'Aïd el-Kébir

(Le Monde-02/03) Réf. : 0294 - fév./03-11-LM



Là non plus la région PACA n'est pas citée dans ce survol assez triste des difficultés de sacrifier le mouton. Mais néanmoins il paraît maladroit d'organiser le culte musulman en France et de ne pas anticiper l'Aïd...

- Mardi 11 février et les conditions sont draconiennes. Il n'y a plus de dérogations, il faut des abattoirs certifiés et cette année les gens ne peuvent plus entrer dans les abattoirs pour assister à l'abattage dans les règles de la bête. De plus dans certains endroits le sacrifice ne pourra avoir après la grande prière de l'Aïd, comme le prescrit le rite.
- A Mantes le sous-préfet suggère le sacrifice « dans le pays d'origine » (sic) !
- L'Union des organisations islamiques de France (UOIF) propose dans ces conditions de remplacer le sacrifice par une aumône : pour remplir ses caisses ???
- On envisage pour le futur l'installation d'abattoirs temporaires régionaux. Aujourd'hui des effets pervers sont à prévoir : caves, etc.

[Retour Sommaire Général](#)

Sécurité : les nouveaux interdits de la loi Sarkozy. Un catalogue d'infractions

(Le Monde-02/03) Réf. : 0291 - fév./03-11-LM
(ASH- 21/02/03) Réf. : 0286 - fév./03-11- ASH



Une mention pour DEUX articles très clairs et concis, et aussi parce que ce feuilleton est terminé. Peut-être en aurons-nous de plus exaltants. Une grimace pour le fond.

- Votée par les députés le 13 février la loi n'attend plus que le vote du Sénat. Environ 150 articles, elle a été durcie au fur et à mesure des examens successifs.
- Le ministre de l'intérieur veut évaluer les résultats dans les mois qui viennent
- Police : Les contrôles d'identité et fouilles des véhicules sont facilités (« raisons plausibles de soupçonner », vol et recel) Le droit au silence n'est plus notifié au début de la garde à vue.
- Autorité et drapeau : Menaces ou insultes contre « toute personne dépositaire d l'autorité publique » (élu, avocat, pompier, gardien d'immeuble etc.) vaut 2 ans de prison de 30 000 euros. L'outrage au drapeau ou à la Marseillaise valent 7 500 euros. En réunion il s'aggrave de 6 mois de prison
- Halls d'immeubles : entrave à la circulation, menaces ou voies de fait valent 2 mois de prison et 3 750 euros. Les établissements diffusant de la musique gênante pourront être fermés 3 mois
- Prostitution : Racolage actif ou passif valent 2 mois de prison et 3 750 euros. On peut placer les prostituées 48 h en garde en vue et retirer leur carte de séjour aux étrangères. Mais les victimes de la traite peuvent être placées dans des centres d'hébergement et on peut leur attribuer un titre de séjour provisoire contre dénonciation de leur proxénète
- Gens du voyage : « Campement sauvage » vaut 6 mois de prison, 3 750 euros et confiscation des véhicules (autres qu'habitation), retrait du permis de conduire. Si le campement est établi sur une commune n'appliquant pas la loi Besson (aire d'accueil spécifique) ou un terrain privé
- Mendicité : « L'exploitation de la mendicité » vaut 3 ans de prison et 45 000 euros (renforcé dans le cas de personnes vulnérables). Le fait de demander de l'argent « en réunion et de manière agressive » ou « sous la menace d'un animal dangereux » vaut 6 mois de prison et 3 750 euros.
- Marchands de squats : un an de prison et 15 000 euros.
- Sandwicheries : les établissements de « vente à emporter », s'ils troublent l'ordre public peuvent être fermés 3 mois
- Fichiers de police : en cas « d'indices ou d'éléments graves et concordants », des données nominatives peuvent être inscrites. Effacées en cas de relaxe ou d'acquiescement. Les autorités administratives pourront consulter les fichiers (titre de séjour, nationalité, embauches dans secteurs sensibles – sécurité, etc.). Le fichier des empreintes génétiques très largement étendu : violence, stupéfiants, exploitation mendicité et proxénétisme, actes de destruction. En dehors des condamnations les données seront conservées en cas « d'indices graves ou concordants ». Le refus de se soumettre au prélèvement vaut 6 mois de prison et 7 500 euros.

« Il faut du temps, du dialogue » pour aider les prostituées à s'en sortir

(Le Monde-02/03) Réf. : 0291 - fév./03-11-LM



Petit article facile à lire et un peu triste.

- Depuis 2001 l'ALC (assoc. de Nice) placent des prostituées dans des centres d'hébergement.
- La loi sur la sécurité intérieure prévoit que « des places en CHRS [soient] ouvertes à l'accueil des victimes de la traite »
- Encore faudrait-il des moyens supplémentaires et des formations : les filles fuguent. Que faire ? Se transformer en « centre de rétention » ?
- « La prise en charge en CHRS n'est pas adaptée à tous les profils. Elle suppose un consentement et un engagement de la prostituée » Le placement en urgence paraît voué à l'échec
- La première condition de la réinsertion c'est un titre de séjour et le droit au travail. Il faudrait les assister toutes, même si elles ne sont pas prêtes à collaborer avec la police.

L'interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans adoptée par le Sénat ne fait pas l'unanimité

(Le Monde-02/03) Réf. : 0291 – fév./03-11-LM



Article très clair avec un encart précis sur les législations ailleurs. En attendant le vote des députés...

- Le débitant de tabac qui en vendrait à quelqu'un de moins de 16 ans encourrait une amende de 3750 euros. En cas de récidive, un an de prison, 7500 euros et résiliation du traité de gérance.
- La proposition doit être maintenant examinée par les députés.
- Le Ministre de la santé la juge insuffisante, il faudrait l'inclure dans un plan plus large de prévention
- « Peut-elle s'appliquer concrètement ? » en fait c'est la principale question posée
- Il faut souligner qu'en dépit de ces interrogations elle avait déjà été proposée en 1997 et en 1999
- En 2000 un rapport avait été commandé à une sociologue. Qui conclut que les arguments « contre paraissent plus importants ». Le rapport préconisait « d'appliquer la législation existante, condition préalable à toute volonté législative crédible ».
- A l'étranger certains pays l'ont déjà adoptée (il y a un encart au bas de l'article, très précis) : elle ne semble pas donner de résultats probants
- Enfin il n'en reste pas moins que ce sera une mesure populaire ; trois-quart des Français s'y déclarent favorables

[Retour Sommaire Général](#)

La nouvelle mouture du projet de loi Perben fait des concessions aux droits de la défense

(Le Monde-02/03) Réf. : 0300 – fév./03-11-LM



Comme annoncé voici le deuxième avant-projet. La fameuse « criminalité organisée » se restreint un peu. Exposé clair. A suivre les réactions, analyses et/ou réajustements.

- La seconde version de l'avant-projet de loi présentée le 13/02 aux organisations de magistrats et d'avocats pourrait être encore revue entre la présentation fin mars en conseil des ministres (voir intra, 0289)
- L'avocat pourra donc venir à la 1^o heure de garde à vue
- Celle-ci est portée de 48 à 96 heures pour « la criminalité organisée »
- Pour lutter contre « les nouvelles mafias » d'autres procédures dérogatoires du droit commun sont appliquées aux délits dits de « criminalité organisée »
- Ce sont d'un côté les infractions « les plus graves » commises contre les personnes (enlèvement, traite, proxénétisme, assassinat, torture en bande, stupéfiants, trafic d'armes) et celles commises en bande contre les biens
- Les enquêteurs pourront infiltrer les réseaux, perquisitionner nuit et jour, placer sur écoutes téléphoniques, sans saisine du juge d'instruction
- Enquêtes de flagrance de 8 à 16 jours
- Le « repentir » est celui qui bénéficie d'une remise de peine s'il dénonce des actes « préparatoires » à une infraction
- En contrepartie, la personne poursuivie et son avocat auront la possibilité de « présenter des observations au procureur de la République ». Faire valoir la nécessité de poursuivre l'enquête en réclamant l'ouverture d'une instruction

- Cette criminalité organisée sera gérée par 6 ou 7 pôles spécialisée relevant de cours d'appel pour les affaires « de grande complexité. Le même schéma serait mis en œuvre pour la délinquance économique.

Un système de « plaider-coupable » à la française

(Le Monde-02/03) Réf. : 0300 – fév./03-11-LM

- « Procédure de jugement sur reconnaissance préalable de culpabilité ». Forme de marchandage judiciaire qui contribuerait à désengorger les tribunaux.
- Le procureur peut proposer une ou plusieurs peines si elle reconnaît sa culpabilité. Cela en présence de l'avocat qui aura accès au dossier. Un délai de 10 jours de réflexion est possible et ensuite présentation au président du tribunal
- Existe déjà depuis 1999 le dispositif de « composition pénale » qui permet de proposer une mesure alternative aux délinquants qui reconnaissent les faits (petites affaires »

Nicolas Sarkozy envisage d'allonger la durée de rétention administrative de 12 à 60 jours

(Le Monde-02/03) Réf. : 0305 – fév./03-11-LM



Bon serait-ce le feuilleton nouveau qui nous arrive ? Article un peu décourageant mais qui le mérite d'être concis et de bien reposer les termes de la loi. A suivre donc...

- Avant-projet de loi relatif à « l'entrée et au séjour des étrangers et à l'asile »
- A l'heure actuelle le préfet décide le placement d'un étranger en situation irrégulière dans un centre de rétention administrative en attendant

qu'on le reconduise vers le pays d'origine. Au bout de 48 heures, le juge des libertés et de la détention peut décider d'un maintien pour 5 jours renouvelables 1 fois. A ce terme si le retour n'a pas été organisé, c'est la remise en liberté. 1 mesure de reconduite sur 5 est exécutée

- Le ministère argue des difficultés d'établissement d'identité pour envisager un allongement notoire de la rétention : 60 jours ? L'entourage du ministre parle de 30 jours et 60 pour « des cas tout à fait exceptionnels ». Le juge des libertés serait responsable d'un bout à l'autre du placement.
- Autres mesures : renforcement des attestations d'accueil par les maires pour les étrangers en visite privée, durcissement des sanctions contre les passeurs de l'immigration clandestine, suppression des titres de séjour pour les ressortissants de l'UE
- MRAP : c'est « effrayant » / Gisti : déplore que l'on ait abandonné la double peine, les ans-papier etc. / LDH : « retour à la définition grecque des étrangers, barbares dont il faut se protéger » / Cimade : « c'est une mauvaise réponse à une question mal posée »
- Un texte sera soumis au conseil d'Etat d'ici 15 jours, 3 semaines

[Retour Sommaire Général](#)

Dans les cités, des marques de vêtements naissent sans publicité

(Le Monde-02/03) Réf. : 0306 – fév./03-11-LM



Bel article, divertissant à lire : « success-stories » joliment racontées, des paroles de jeunes très claires sur l'image, le refus d'être enfermés par l'image qu'a l'autre et qu'il diffuse. Une part ludique, une part de lutte aussi. Avons-nous des marques à Marseille ?

- Un phénomène qui prend de l'ampleur (4 marques décrites en encart) : des jeunes créent leurs vêtements
- Des vêtements pour eux, qui leur ressemblent « Ça me fait mal de voir tous ces jeunes en Lacoste. C'est une marque de tennis, ce n'est pas une marque qui les représente »
- « C'est n'importe quoi cette image crade qu'on nous colle à la peau » : des vêtements qui servent aussi de médias, des vêtements pour communiquer
- Marketing de rue : d'abord portés par des amis, puis présentés dans des soirées (hip-hop etc.), enfin commercialisés, parfois vendus chers (le T-shirt Bullrot coûte 100 €). Promotion assurée également par les sportifs ou les chanteurs qui les portent (gratuitement)

Europe sociale : la politique dite « d'inclusion » sociale avance à petits pas

(Le Monde-21/02/03) Réf. : 0315 – fév./03-11-LM



C'est un début, et une présentation du cheminement de l'idée sociale dans la Communauté. Cela paraît complet et néanmoins accessible. Nous avons essayé de le résumer de la façon la plus simple possible et avons souligné deux définitions qui peuvent être utiles

- La communauté parle « d'inclusion sociale » « pour rendre positif un processus qui doit à la fois prendre en compte les facteurs d'exclusion et ceux qui facilitent l'intégration, le préventif et le curatif, la réparation et l'anticipation »
- Le coup d'envoi de la politique sociale de l'Union c'est le traité d'Amsterdam en 1997. L'exclusion concerne 18 % des habitants de la communauté, soit 60 millions de personnes

- A Lisbonne en 2000, on convient « d'éradiquer la pauvreté et de faire de la lutte contre l'exclusion un élément central de modernisation du modèle social européen » Les Etats décident d'une méthode commune « la méthode ouverte de coordination » (MOC), qui combine les plans d'action nationaux et un programme présenté par la Commission en vue d'une coopération.
- Pas simple : la pauvreté, ses visages, les remèdes proposés sont différents d'un Etat à l'autre et tous ont toujours été plus préoccupés des objectifs économiques. Les ONG sont très actives, principalement l'EAPN (réseau européen contre la pauvreté), reconnu comme interlocuteur.
- Des plans d'action nationaux ont été soumis en 2001 et une synthèse en a été faite. : « état des lieux sans perspectives »... On attend maintenant les seconds plans qu'on espère plus inter dépendants et mieux adossés aux réseaux associatifs
- On élabore des indicateurs communs
- Le chiffre a été difficile : les Etats s'accrochent au principe de subsidiarité européen : « qui limite les pouvoirs de la communauté européenne considérés comme subsidiaires par rapport à ceux des Etats membres »
- Un programme de 75 millions d'euros a été finalisé pour la période 2002-2006
- Pour les professionnels de terrain, tout cela reste lointain, peu visible et très compliqué. Le parcours est complexe, les subventions longues à arriver
- Désormais les URIOPSS peuvent être mandatées pour 3 ans pour allouer les financements européens (et nationaux) sur projet.
- Les choses bougent petit à petit, des réseaux se constituent (voir différents exemples) mais demeurent aujourd'hui beaucoup de carences en terme de relais locaux, de démocratie participative (des acteurs, des éventuels usagers)
- L'élargissement à des pays « plus pauvres » ne va pas simplifier l'harmonisation des procédures

Les bavures policières en augmentation constante depuis cinq ans

(Le Monde-22/02/03) Réf. : 0317 – fév./03-11-LM



Toute une page intéressante sur la culture du résultat, des chiffres intéressants. A suivre quant à un « effet Sarkozy » que l'on ne peut attester pour l'instant.

- Qu'on parle de « bavures » ou de « violences illégitimes » elles augmentent, et même doublent depuis 5 ans à en juger par le nombre d'affaires traitées par IGS et IGPN
- Il y a un regain d'activités de la part de ces instances et les gens hésitent moins à se poser comme victimes et à dénoncer mais cela n'explique pas tout. A noter que le nombre de sanctions disciplinaires stagne...
- Effet Sarkozy ? D'abord la hausse est antérieure à son arrivée, ensuite il n'a pas donné carte blanche (contrairement à M. Pasqua en son temps). Mais en même temps il met une grosse pression en terme de résultats et il remet au premier plan une police répressive
- Au MRAP de plus en plus de gens dénoncent l'attitude des policiers : « ils se sentent les mains libres »

La police aux frontières face à la pression du « résultat »

(Le Monde-22/02/03) Réf. : 0317 – fév./03-11-LM

- Deux morts en trois semaines dans des reconduites à la frontière.
- On prévoit d'imposer un superviseur avec caméra, on envisage des calmants, de cloisonner les avions
- Le Gisti s'alarme : « on a demandé aux policiers de faire du chiffre. Pour la PAF, ça signifie faire du chiffre »

Les délits d'outrage et rébellion, parade contre les plaintes

(Le Monde-22/02/03) Réf. : 0317 – fév./03-11-LM

- Ce type d'infraction a explosé : + 62 % entre 1990 et 1999 et les condamnations suivent.
- Dans un rapport de la Ligue des droits de l'homme, les syndicats de magistrats accuse la police de « faire naître des émeutes là où il ne se passait rien » ; contrôle d'identité etc.
- Au MRAP viennent se plaindre de plus en plus gens : « devant un tribunal la parole d'un citoyen n'a aucun poids face à celle d'un policier »
- On assiste à des poursuites contre un avocat récemment ou un passant qui critique une interpellation. Cela paraît excessif

Les associations refusent que le droit d'asile soit « à la botte de l'intérieur »

(Le Monde-20/02/03) Réf. : 0313 – fév./03-11-LM



Tout petit article avec une bonne nouvelle et les positionnements des associations sur les points névralgiques de la réforme à venir. Avantage de nous les mettre en mémoire. A suivre

- Associations de défense des droits de l'homme réunies à Paris le 18/02, s'opposent au texte en préparation concernant le droit d'asile : d'après elles il remet en l'esprit de la convention de Genève
- Seule bonne nouvelle : il n'est plus question de co-tutelle de l'OFPPA par le Ministère de l'Intérieur

- Elles s'opposent aux principes de l'asile interne et des « pays sûrs », elles redoutent la précarité de la « protection subsidiaire »
- « on s'éloigne de la philosophie du droit d'asile pour se cantonner à une gestion de flux migratoires » (Gisti)

Cette circulaire signée Sarkozy qui désavoue la police de proximité

(Le Monde-19/02/03) Réf. : 0311 – fév./03-11-LM



Ecouter les besoins exprimés, obtenir des résultats. Tout bien, parfait, mais pour les solutions, on verra plus tard. C'est un peu le sentiment que l'on a...

- Expérience démarrée en 98 à Paris et généralisée en 2002 : gardiens de la paix formés à l'écoute de la population, pouvant ainsi mêler prévention et répression
- Aujourd'hui priorité aux missions « d'investigation et d'interpellation ». culture du résultat. « Il convient d'adapter les modalités ... pour répondre à réalité des besoins de sécurité exprimés par nos concitoyens »
- Pour résumer, en fonction des carences et des besoins, les policiers de proximité pourront être affectés à d'autres services.
- Les chiffres sont bons et il faut avoir en tête que la police de proximité, en facilitant les dépôts de plainte, les faisaient monter mécaniquement.
- L'UNSA-Police estime que le tout répression « ne va pas résoudre les problèmes de délinquance »

[Retour Sommaire Général](#)

travail social

Différents scénarios pour une politique familiale simplifiée

(Le Monde-26/02/03) Réf. : 0284 – fév./03-11-LM



toute une page intéressante, dont nous reprenons seulement le point qui nous paraît le plus important. On s'éloigne sûrement d'une allocation indépendante des revenus...

- Les groupes de travail ont rendu leurs rapports au ministre de la famille : décisions fin avril
- Préconise une « prestation d'accueil du jeune enfant » (PAJE) en deux volets.
- Un socle universel et un complément, variable selon le mode de garde choisi et les revenus (risque de privilégier les mères au foyer)

[Retour Sommaire Général](#)

Des jeunes s'engagent pour neuf mois au service de la collectivité

(Le Monde-02/03) Réf. : 0281 – fév./03-12-LM



Le saviez-vous ? Pour nous c'est une première lecture et elle a paru intéressante. A vous de voir si elle peut vraiment concerner notre public.

- Réseau associatif Unis-Cité à l'origine de ce « service volontaire de solidarité »
- Jeunes de 18 à 25 ans s'engagent pour 9 mois (bourse mensuelle de 381 euros) : octobre à juin avec 10 vacances pour Noël et Pâques.
- Par groupes de 6 à 8 jeunes encadrés par 1 responsable de l'assoc. ils sont détachés auprès de structures manquant de moyens (CS, foyers...) pour chantiers ou projets (fêtes etc.) entre 3 et 8 semaines par projet.
- Sessions collectives de formation en vue d'un projet personnel pour après (bilan de compétences, CV, etc.
- Le public est varié mais beaucoup viennent de galères et ne sont plus à l'école depuis longtemps
- **A Marseille : 49, rue Breteuil – 13006**
 - **04 91 53 34 20**

« Nous ne pouvons accepter l'idée de politiques discriminatoires »

(ASH- 02/03) Réf. : 0292 – fév./03- 12 – ASH



Nous ne résumons que très partiellement cet article car beaucoup de paragraphes concernent uniquement les assistants sociaux. Mais néanmoins on retrouve dans leurs discours des choses qui nous touchent de près et il paraît très important de cerner les questions et suggestions qui traversent l'ensemble du secteur social, ce qui unit plutôt qu'un corporatisme qui sépare

- Journées nationales des assistants de service social (ANAS)
- Le travail social change : primauté au territoire, travail en partenariat, projets de grande envergure. On demande de la lisibilité, des résultats
- Les assistants ont envie d'échanger avec d'autres travailleurs sociaux mais ne sont pas favorables à la création d'une association regroupant tous les travailleurs sociaux
- Il faudrait créer dans le travail social « l'équivalent du collectif Alerte » (rassemblement d'assoc. de lutte contre l'exclusion)
- Par ex. la remise en cause de la CMU et de l'AME sont inquiétantes et placent les professionnels en porte-à-faux : il faut avoir des réponses à apporter aux gens.
- La loi sur la sécurité intérieure s'en prend au secret professionnel. C'est un autre problème sur lequel il faudrait se mobiliser

Chômage : normalisation ou exclusion ?

(ASH- 02/03) Réf. : 0301 – fév./03- 12 – ASH



un cri d'alarme sur la difficulté de conjuguer déontologie sociale et critères d'accès à l'emploi. Comment respecter l'individu sans pénaliser la recherche d'emploi. Un texte fort. Qu'en pensez-vous ?

- Les acteurs de l'insertion sont confrontés aux dispositifs avec des consignes de plus en plus indifférentes aux situations individuelles : les écarts se creusent entre la démarche du social et celle de l'Etat
- Le CFI, la validation des acquis ont produit peu de promotion
- Les outils actuels sont au service d'une normalisation de la personne, qui doit s'adapter à un métier répertorié sans que son désir entre en ligne de compte. On est « casable » ou pas.
- Le contrôle social, en tant que masque de la personne que doivent transmettre les accompagnateurs à l'emploi. Ce ne peut être la position des travailleurs sociaux ou des psychologues.
- Alors ?

Les comités de coordination départementaux refont surface

(ASH- 02/03) Réf. : 0302 – fév./03- 12 – ASH



Le commentateur n'avait jamais entendu parler de ces structures. Peut-être est-elle familière pour certains d'entre vous. En tout cas il a paru utile d'en donner un aperçu. D'autant

que certaines des réalisations et perspectives ont semblé opportunes.

- En 1959 ont été créés les comités de liaison et de coordination des services sociaux (Clicoss). L'idée était de savoir qui faisait quoi et d'éviter les interventions en doublon. Ils étaient et sont rattachés à l'Etat : la décentralisation a été fatale à beaucoup d'entre eux. Il en reste 8.
- Pourtant ils jouissent d'une relative indépendance en raison « de la pluralité des partenaires et de leurs financements ».
- Leurs missions : informer, coordonner, confronter les pratiques.
- Certains comités ont ouvert largement leurs portes à d'autres professions : PMI, intervention familiale, CCAS, PJJ, associations de bénévoles...
- Dans ceux qui organisent des débats, on constate que c'est un lieu où les travailleurs sociaux s'expriment volontiers : faciliter la mise en réseau, jouer « les relais entre les professionnels et les institutions », faire remonter les problèmes grâce à l'atout majeur de la transversalité. En fait qui peut le faire à part cette instance ? pourtant mal connue et peu défendue.
- Que vont-ils devenir à l'aube d'une nouvelle décentralisation ? La direction générale de l'action sociale pourrait s'appuyer sur ces structures mais elles pourraient également disparaître tout bonnement. A suivre.

[Retour Sommaire Général](#)

L'apprentissage doit encore trouver sa voie (ES et ME)

(ASH- 28/02/03) Réf. : 0321 – fév./03- 12 – ASH



Un article qui nous concerne vraiment et qui a de plus le mérite d'être clair. Il énumère sans être ennuyeux les différents aspects de cette question complexe. C'est une première bonne approche. A suivre ce dossier dans la branche en général.

- La commission paritaire nationale va rendre publique une évaluation du dispositif de formation par apprentissage (ES et ME) mis en place dans 17 régions depuis 09/2000 : 453 éducateurs et 288 moniteurs-éducateurs
- Les candidats : se sont beaucoup mobilisés. Pas laissé rebuter par le statut d'apprenti.
- Sont contents (52 %) de la formation
- Le maître d'apprentissage : c'est un nouvel acteur qui apparaît, une nouvelle « transmission professionnelle ». Problème au niveau du nombre d'heures de suivi, trop souvent insuffisant (50 % des apprentis le déplorent)
- Formation des maîtres d'apprentissage : « Manque de construction a priori ». Elle compte 120 heures et ressortit à la VAE alors que celle de formateur de terrain est validée par la DRASS
- Instituts de formation : Une région ne peut agréer qu'un seul centre de formation des apprentis (CFA) : ils ont donc dû travailler en commun. Et ils l'ont fait parce que la branche manque de personnels et que la mesure leur permettait de contourner les quotas auxquels ils sont soumis. Occasion de développement.
- Néanmoins ils ont manqué de formation spécifique alors que c'est fondamentalement différent de la formation en alternance.
- De plus ils n'ont pas mis suffisamment en place de dispositif d'accueil et d'information, ce qui est très dommageable. On envisage un

Législation

guichet national d'information avec lieux ressources régionaux.

- **Relations avec employeurs** : Les centres de formations s'estiment « détenteurs des garants et des normes de la profession » ; la co-production et difficile, une méfiance est là.
- **Les employeurs** : On constate dans l'ensemble une posture d'expectative après un accueil souvent enthousiaste, mais l'engagement sur le fond n'est pas remis en cause.
- Comme s'ils n'avaient pas complètement pris la mesure de cet engagement nouveau. Des améliorations et assouplissements sont indispensables.
- Difficulté dans le même champ conventionnel à se constituer en « branche » : rémunérations, horaires etc.
- **Articulation** : Entre les services d'inspection de l'apprentissage, les DRASS, les conseils régionaux et la branche professionnelle : elle est « trop faible » pour l'instant.

La loi de finances pour 2003

La fiscalité des ménages

(ASH- 02/03) Réf. : 0296 - fév./03- 13 - ASH



Nous ne donnerons comme d'habitude que les titres de cette loi. Mais si cela vous est utile au moins saurez-vous où trouver les informations

- Dans un contexte de rigueur budgétaire, le gouvernement a limité les cadeaux fiscaux aux ménages. Quelques mesures en direction des familles
- Actualisation du barème de l'impôt sur le revenu
- Conséquences de l'actualisation sur différents seuils
 - Quotient familial
 - Déductions pour enfants majeurs à charge
 - Assujettissement aux acomptes provisionnels
 - Limites d'exonération pour les contribuables aux revenus modestes
 - Abattement en faveur des personnes âgées ou invalides
 - Frais d'accueil des personnes de plus de 75 ans
 - Abattements sur les traitements, salaires, pensions, retraites et rentes (10 % et 20 %)
 - Dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté
 - Salaires des apprentis
 - Chèques-vacances
 - Aide juridictionnelle
 - Mécanisme de la décote
 - Minimum de perception
 - La prime pour l'emploi
 - Revalorisation des seuils et limites
 - Augmentation de la prime pour les travailleurs à temps partiel
 - Mesures en faveur des familles

- Réduction pour l'emploi d'un salarié à domicile
- Abattement en faveur des donations aux petits-enfants
- Réductions et exonérations diverses
- Réduction de la TVA au service de la personne
- Taxe d'habitation

La loi de finances pour 2003

Mesures à caractère social - Logement

(ASH- 02/03) Réf. : 0310 - fév./03- 13 - ASH



Comme pour le précédent article.

- « Rationalisation » du dispositif CMU complémentaire
- Nouvelle taxe au projet de l'OMI
- Mesures relatives au logement
 - Assouplissement du dispositif Besson
 - Réforme du régime de l'épargne logement
- Mesures relatives à l'emploi
 - Aide à la création d'entreprise
 - Financement de l'apprentissage
- Autres dispositions

Apprentis : cotisations pour 2003

(ASH- 02/03) Réf. : 0309 - fév./03- 13 - ASH



Au moment où vous avez peut-être des jeunes en apprentissage parce que cette formule est encouragée nous avons pensé qu'il pouvait être utile que disposiez à portée de main des rémunérations légales

- L'apprentissage dans le secteur privé
 - Rémunération
 - Cotisations

- L'apprentissage dans le secteur public
- Employer
- Contrat
- Rémunération
- Cotisations

emploi

Europe sociale : lutte contre les exclusions : les instruments législatifs et financiers

(ASH- 21-28/02/03) Réf. : 0304 -fév./03- 13 - ASH



L'Europe apparaît dans ce numéro.

- Les instruments législatifs et politiques
 - Le champ d'action
 - Les moyens d'actions
 - Les compétences
 - Tableau récapitulatif
- Les programmes et financements européens
- Les programmes et financements européens
- Les programmes de lutte contre l'exclusion au travail et dans l'emploi
- La lutte contre l'exclusion sociale
- La lutte contre les inégalités et les discriminations
- L'action en matière d'éducation et de formation professionnelle
- Le programme asile et immigration
- L'accès à la justice et l'assistance aux victimes
- La culture et la santé publique

Le chômage reste supérieur à 20 % dans les quartiers difficiles

Comment les cités défavorisées restent à l'écart du marché de l'emploi

(Le Monde-19/02/03) Réf. : 0312 - fév./03-21-LM



Bon tout cela vous le savez aussi bien que les auteurs de l'étude. simplement ici c'est exprimé avec quelques chiffres qui peuvent être utiles et une concision qui peut servir dans l'analyse d'un chômage dit « mécanique »....

- Enquête de la DIV sur les ZUS (zones urbaines sensibles) : périmètre politique de la ville bénéficiant d'actions prioritaires, surtout emploi et habitat.
- Entre 1998 et 2000 baisse du chômage de 23.8 % , comparable à l'ensemble du territoire : reprise et programme en direction des chômeurs longue durée
- Mais il y avait antérieurement un retard qui ne se comble pas ; bien sûr la situation n'est pas la même partout et l'étude fait des moyennes.
- Les populations « ZUS » sont les plus exposées : faible qualification....
- Ceux qui trouvent du travail quittent les quartiers, ce qui accroît la « ségrégation spatiale »
- « L'effet quartier » joue : discrimination à l'embauche, travail éloigné, peu attractif, mauvaises informations

L'aide versée aux GEIQ

Repli des entrées dans les principales mesures

(ASH- 28/02/03) Réf. : 0322 - fév./03- 21 - ASH



Des informations précises, qui concerneront surtout les « spécialistes » de l'insertion avec l'impression que l'on traite mieux les employeurs que le candidats à l'emploi, ce qui nous fait grimacer. A vous de voir.

- Les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) qui organisent (contrat d'orientation ou de qualification) des parcours pour des jeunes de 16 à 25 ans peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat
- Convention préalable fixant en particulier le nombre prévisionnel d'accompagnements : 686€ par accompagnement et par an
- Les entrées dans les principales mesures des politiques de l'emploi : - 12.2 % entre 2000 et 2001
- Formations en alternance, CIE : forte baisse
- Moindre repli des CES et SIFE en raison de moyens supplémentaires en cours d'année

[Retour Sommaire Général](#)

Logement

Des studios pour l'insertion des jeunes

(ASH- 02/03) Réf. : 0303 - fév./03- 22 - ASH



Un « joli » dispositif si l'on ose dire, qui du reste rappellera des choses bien connues. Les obstacles sont bien connus aussi : comment construire un dispositif d'envergure sur cette question ? Un article agréable, avec toujours lancinante, la question de l'élargissement du territoire pour faire fonctionner le travail partenarial

- Gonesse (Val d'Oise) : peu d'appartements de petite taille, ce qui handicape les jeunes dans leurs recherches de logement
- Depuis 1999 dispositif de logements semi-autonomes : partenariat CCAS, mission locale, logement ville, service sociale et bailleur social
- Une commission d'admission : jeunes 18/25 ans ressources minimum 304 €, démarche d'insertion. 6 mois renouvelables 1 fois, loyer versé au CCAS qui garantit les loyers au bailleur
- Accompagnement social dès l'arrivée dans les lieux dans le but d'autonomiser le jeune : lui apprendre à anticiper. De plus être logé aide beaucoup à l'insertion professionnelle
- A la sortie le bailleur s'engage à fournir un logement social.
- Le problème est de trouver des bailleurs. Il faut les sensibiliser et c'est un travail à long terme.
- Parfois bien sûr l'autonomie n'arrive pas et il faut « expulser » un jeune. Capacité à faire des diagnostics toujours incertaine
- Le gros problème de ce dispositif est qu'il comporte seulement 3 studios. C'est très peu pour approfondir un travail partenarial. La ville reste très présente dans le dispositif et ne peut

augmenter le risque financier des impayés à hauteur de beaucoup d'appartements. De même les bailleurs garantissent de trouver un logement à la sortie pour beaucoup de jeunes

- Une intercommunalité ? Cela semble la seule solution.

[Retour Sommaire Général](#)

santé

Les Français sont devenus plus sévères sur les drogues « licites », alcool ou tabac

(Le Monde-02/03) Réf. : 0283 - fév./03-24-LM



Petit article qui donne une photographie de l'opinion. Intéressant et précis.

- Etude de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)
- Information correcte (programmes de réduction des risques par ex.) 74 % pensent qu'un monde sans drogue est impossible (opinion de la MILDT par ailleurs)
- Dangers : héroïne, ecstasy, cocaïne
- 50 % jugent dangereuse l'expérimentation du cannabis, 70 % estiment qu'il peut conduire à des produits plus dangereux (escalade)
- Progression (24 % contre 17 % en 1999) des gens favorables à sa mise en vente libre
- 62 % jugent le tabac et 70 % l'alcool plus dangereux pour la société que les drogues illicites. Ils sont jugés plus addictifs que le cannabis et 77 % sont favorables à l'interdiction de vente de tabac aux mineurs

Les jeunes et les femmes issues de l'immigration : deux nouvelles priorités pour le CSIS

(ASH- 02/03) Réf. : 0307 – fév./03- 23 – ASH



C'est une bonne chose, cela se fait rare ; aussi le consignons-nous. Quels seront les réalisations concrètes ? Vous le verrez mieux que le commentateur.

- Le conseil supérieur de l'information sexuelle (CSIS) s'est vu attribuer des axes de travail
- « Il y a trop d'IVG parfois chez de très jeunes filles », constate la ministre déléguée à la parité
- Il faut appliquer mieux la loi de 2002 rendant obligatoire « une éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées ».
- Informer les femmes issues de l'immigration avec un discours « adapté pour être entendu autant par les hommes que par les femmes »

Le suicide des jeunes : parlons-en !

(Valeurs mutualistes) Réf. : 0316-02/03-23-VM



Dossier très facile à lire, qui donne des définitions, de la biblio, des chiffres. Beaucoup de choses sont sans doute connues mais aussi des choses à débusquer. C'est toujours la deuxième cause de mortalité chez les 15/24 ans. Nous avons choisi de résumer 2 articles en particulier

Trois questions à Xavier Pommereau

- Chiffres multipliés par 3 depuis 30 ans
- Ceux qui pensent au suicide doivent être reconnus en détresse : ce n'est pas une crise d'adolescence, c'est une adolescence en crise

- Passer à l'acte c'est vouloir exister autrement, changer sa vie, quitte à en mourir. C'est une douleur qui n'a pas trouvé d'autres moyens de se parler.
- Il faut dire à l'autre qu'on le ressent en état de détresse. Tout intervenant peut être un relais vers une prise en charge

Le deuil à l'école

- Le titre est réducteur, il s'agit plutôt de méthodes pour gérer un traumatisme dans un groupe
- Cela s'appelle la postvention : former les intervenants à l'avance aux procédures. Savoir annoncer un drame, dépister les plus fragiles, laisser monter les émotions, etc. Des protocoles ont été mis en œuvre dans l'éducation nationale, avec succès. Voir les exemples
- « Ce n'est pas le fait de parler du suicide qui génère des « épidémies ». Essayer de « trouver le juste milieu entre déni et dramatisation »
- A noter qu'une plaquette est disponible sur Internet (réf. En fin d'article)

L'alcool serait responsable de 10 % à 20 % des accidents du travail selon l'INSERM

(Le Monde-26/02/03) Réf. : 0318 – fév./03-23-LM



Le titre est un peu réducteur : nous donnons ce petit article pour « violence et dépendance ». Clair et alarmant

- Violence : 30 % des agresseurs seraient sous l'emprise de l'alcool, et 36 % dans les cas de violences contre les femmes
- Dépendance : 15 % des consommateurs d'alcool présenterait un symptôme de dépendance

- Prise en charge médicale : Moins de 20 % des personnes dépendantes consultent dans un délai de 10 ans après les premiers symptômes. Pourtant des molécules existent à présent
- Accidents du travail : 10 à 20 % liés à l'alcool. Lié au stress de plus en plus important. Il faudrait appliquer et réformer la législation
- Coût économique : 17.6 milliards d'euros en 96

[Retour Sommaire Général](#)

Un plan pour la santé scolaire prend pour cibles le tabagisme et les souffrances psychiques des jeunes

(Le Monde-27/02/03) Réf. : 0319 – fév./03-23-LM



Plutôt encourageant en terme de contraception et de mesures annoncées. A voir le résultat car comme souvent on a l'impression que les moyens ne suivront pas les intentions...

- Mauvais indicateurs : 1 600 décès accidentels et 228 suicides entre 10 et 19 ans. Psychotropes pour plus de 80 %
- Dépistage des problèmes qui peuvent devenir des handicaps (dyslexie, audition, psy. ...) entre maternelle et primaire.
- Meilleure prise en compte de la souffrance psychique : former les personnels enseignants et rédaction d'un guide
- Tabagisme : faire appliquer la loi Evin (y compris dans les cours) et aussi pour les enseignants (salle à part). Les infirmières pourront distribuer des gommes et pastilles
- Education santé / sexualité :
 1. Limiter les distributeurs confiserie et boissons.
 2. Imposer 3 séances annuelles d'information à la sexualité en école, collège et lycée.

3. Apprendre les « gestes qui sauvent » au programme des enseignants et du primaire. Une formation aux gestes de premier secours pour tous les lycéens d'ici 2007
- Pas d'augmentation des effectifs de la médecine scolaire

La pilule du lendemain bien distribuée dans les lycées

(Le Monde-27/02/03)Réf. : 0319 – fév./03-23-LM

- En 2001/2002 plus de 15 000 demandes dans les infirmeries (lycéennes mineures et collégiennes) et 10 000 contraceptifs délivrés (Norlevo)
- Il est aussi délivré gratuitement dans les pharmacies mais l'infirmerie est une garantie d'anonymat et de suivi
- D'autre part les infirmières n'ont plus de réticence face à cette mesure
- Subsiste le problème des petits collèges où il n'y a pas d'infirmerie

[Retour Sommaire Général](#)

scolarité

Luc Ferry : « faire preuve de fermeté » face au communautarisme

(Le Monde-02/03)Réf. : 0282 – fév./03-24-LM



C'est un catalogue de prises de positions et de mesures annoncées. Certaines prennent effet en mars et sont donc bonnes à connaître. Certaines ont paru plus floues, en particulier les « réponses » à la montée des affrontements communautaires (sur lesquels le commentateur souhaiterait par ailleurs une remise en perspective chiffrée).

- Mise en place du guide des engagements : proposer aux jeunes 10 000 projets (humanitaire, artistique/sportif, civique, économique). Edité Guide du Routard pour 3 euros et distribué début mars aux établissements scolaires et PIJ. Journée de l'engagement organisée en mars (scolaire)
- Amélioration des centres de loisirs : critères de sécurité, développement de la prévention contre l'illettrisme
- Amélioration de l'information en vue d'une meilleure orientation : guichet unique en mars dans les CIO avec un seul numéro vert
- Développement de la participation des jeunes dans les conseils de vie lycéenne
- Question des sanctions : il n'y a pas d'autorité sans sanction. Le problème c'est d'en trouver qui marchent, à l'inverse des traditionnelles qui restent sans effet aujourd'hui (exclusion, colles). Le placement dans une autre structure semble marcher : ateliers et classes relais. Autorité qui marque les limites et éducatif en même temps
- Absentéisme : la sanction des parents ne doit être qu'un tout dernier recours. La lutte contre ce phénomène suppose que tout le monde ait sa

place dans la structure scolaire. Le collège unique ne permet pas cela, il faut permettre des parcours plus diversifiés (enseignement professionnel par ex.)

- Montée des affrontements communautaires et de l'antisémitisme à l'école : il faut être très ferme. Affirmation des principes républicains, dispositif de veille dans les académies, mise en valeur de l'apport de la laïcité dans le contenu de l'enseignement
- Il faut être vigilant sur la montée de l'antisémitisme en lien avec le conflit au Moyen-Orient

Sous la pression des enseignants et du maire Eric Raoult une classe de jeunes étrangers est délocalisée

(Le Monde-02/03)Réf. : 0285 – fév./03-24-LM



On a pensé à en faire une « brève » mais le passer dans cette rubrique donnait plus de poids à cette information. L'article est clair. A noter que M. Raoult est un ancien ministre délégué à la ville et à l'intégration...

- Au Raincy mise en place d'une classe de 15 élèves étrangers (surtout plus de 16 ans) ne maîtrisant pas le français. Equipe pédagogique spécialisée Français langue étrangères (FLE)
- Les enseignants ont protesté, craignant notamment que ces jeunes ne transgressent le règlement. Eric Raoult, exprime « son opposition à voir des adolescents, voire de jeunes adultes, fréquenter un collèges dont les élèves, garçons et filles, sont beaucoup plus jeunes qu'eux », « Cette proximité pose un réel problème de promiscuité, voire de sécurité »
- Bref la classe est délocalisée. Pour résoudre « un problème de classe d'âge »...

Bilan des classes-relais : des résultats jugés encourageants

(ASH- 02/03) Réf. : 0308 – fév./03- 24 – ASH



Quelques données précises, effectivement encourageantes. A croiser avec vos propres expériences ?

- Enquête sur année scolaire 1999 /2000
- Les élèves qui entrent dans le dispositif sont majoritairement des garçons (14/15 ans), cumulant souvent difficultés scolaires et sociales : 52 % font l'objet de mesures éducatives
- A la sortie du dispositif plus de 50 % réintègrent un collègue
- Six mois après leur sortie du dispositif 60 % d'entre eux sont encore dans un système de formation ordinaire
- Pour 2004 le dispositif sera doublé : « le bilan d'ensemble de rescolarisation et de réinsertion dans un parcours de formation est positif »
- A noter qu'en mai 1999 les professionnels trouvaient que la resocialisation était meilleure que la rescolarisation

Le mois de naissance des élèves pèse sur la réussite scolaire

(Le Monde-25/02/03)Réf. : 0314 – fév./03-24-LM



Une page intéressante qui montre que la prévention spécialisée a raison envers et contre tout de prendre en compte tous les facteurs et d'individualiser, toujours, les suivis, les parcours, les projets. Car tout compte. se lit facilement avec un adorable article sur un instituteur qui module les séquences d'apprentissage

- Chez des enfants de maternelle ou de primaire, une différence d'entre 6 et 11 mois représente une grosse part de la vie et peut donc induire de grandes différences cognitives
- C'est un facteur qui passe après l'origine sociale mais avant le sexe ou la nationalité ou le fait d'avoir été scolarisé dès l'âge de 2 ans.
- A l'origine de redoublements vécus comme des échecs et qui peuvent de ce fait amorcer une spirale négative
- La loi de 1989 a défini des cycles (3 au primaire) qui permettaient d'assouplir le système, de raisonner sur 3 ans au lieu d'un mais elle n'est quasiment pas appliquée...

L'éducation nationale inquiète de la montée des tensions identitaires

(Le Monde-28/02/03)Réf. : 0320 – fév./03-24-LM



Nous y revoilà. Avec des mesures concrètes en deuxième partie dont la date n'est pas encore fixée. En première partie des propos d'enseignants qui rejoignent sans doute vos propres constatations. Et maintenant attendons le fameux bilan chiffré dont nous déplorions l'absence dans l'article 282.

- La montée des incidents racistes et antisémites inquiète l'éducation nationale. Sur fond de crise irakienne de surcroît.
- On ne parle pas de « vague de fond » mais des choses sont « inacceptables ». Ce n'est surtout pas uniforme. Les témoignages et même les lectures d'une même situation sont contradictoires.

- La population maghrébine de fait se trouve souvent regroupée, ce qui favorise mécaniquement une attitude communautaire.
- La violence verbale est aussi un comportement dont ils ne mesurent pas la portée, même si c'est vrai « qu'elles traduisent une inadptation à la vie en société » ; le reprendre avec eux porte des fruits, travailler la maîtrise du français
- Les antennes universitaires dans les quartiers ne sont que des formes de prolongement du ghetto : il faut que les jeunes puissent partir du quartier
- Les chefs d'établissements concernés par ces problèmes vont être réunis

Des médiateurs prêts à intervenir « en permanence »

(Le Monde-28/02/03)Réf. : 0320 – fév./03-24-LM

- Réaffirmation de la « laïcité ». On s'adresse d'abord aux adultes. « Une partie des enseignants de gauche qui sont anti-Israël tolèrent de plus en plus des propos antisémites ».
- Demande d'un bilan précis des incidents signalés depuis le début de l'année
- Mise en place dans chaque académie d'une cellule de veille chargée du suivi et de la prévention, avec 20 médiateurs, pour intervenir et donner des indications aux enseignants.
- Un livret sera rédigé par des « hauts fonctionnaires » et diffusé dans les établissements : un guide d'action pour tous les personnels

[Retour Sommaire Général](#)

Pratiquer la médiation sociale

(ASH- 02/03) Réf. : 0295 – fév./03- 31 – ASH



Peut-être utile si vous êtes en contact avec ces « nouveaux métiers », et plus généralement dans le cadre d'une réflexion.

- Un historique de la médiation (née en 91)
- Un historique de son succès
- Des questions « de nombreuses expériences ont dérivé vers une prestation de type plus mafieuse que citoyenne, à cause de l'absence de formation des jeunes embauchés »
- **Pratiquer la médiation sociale Un nouveau métier de la ville au service du lien social – Jean Marie Petitclerc – Ed. Dunod – 22 euros.**

La vie chuchotée de ceux qui sont « morts »

(Le Monde- 02/03) Réf. : 0298 – fév./03- 31 – LM



Une jolie page, facile à lire et si vous ne vous êtes pas tenu au courant de ce concept de « résilience » c'est une bonne manière de le capter rapidement.

- **Le Murmure des fantômes – Boris Cyrulnik – Odile Jacob – 260 p. – 21.50 euros**
- Ce n'est pas un livre très théorique, mais plutôt le récit de différents parcours « quelques perspectives d'action plus efficaces que la dispersion des jeunes dans les halls d'immeuble »

Le tribunal administratif de Bordeaux annule l'arrêté « anti bivouac » pris par la municipalité de M. Juppé

(Le Monde-02/03) Réf. : fév./03-32-LM



C'est rigolo, osons le mot, et par les temps qui courent pourquoi nous priver d'un sourire

- « Incompétence du maire » dans une ville où « la police est étatisée »
- « Disproportion » entre les interdictions et le problème à résoudre
- Alain Juppé prendra un nouvel arrêté « qui tiendra compte des observations du tribunal »
- DAL 33 annonce déjà qu'elle attaquera tout nouvel arrêté sur ce sujet.

Un groupe d'extrême droite veut s'en prendre aux « intérêts musulmans de France »

(Le Monde-02/03) Réf. : 0287 – fév./03-32-LM



Celle-ci n'est pas drôle du tout. On la cite pour informer sur les noms et les connexions entre eux de ces groupes que l'on ne repère pas forcément.

- Comité Canal Résistance (CCR)annoncé son intention de s'en prendre aux mosquées et aux intérêts musulmans en France. Il émet sur le site Internet SOS-racaille qui agit en lien avec AIPJ et Canal-Résistance : « appel à des actions offensives en France contre les structures

islamiques », annonce « des actions armées dans les cités, « des éliminations ciblées »

- CCR revendique déjà des atteintes à des lieux de culte. Le MRAP saisira les parquets des villes où ont eu lieu ces exactions. Il avait déjà averti le Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil Constitutionnel restreint la liste des candidats au poste de juge de proximité

(ASH-28/02/03) Réf. : 0323- fév./03- 32-ASH



Des limites imposées.

- Il faut « préciser le niveau de connaissances ou d'expérience juridiques ». donc plus de « responsables de services administratifs... »
- Ils ne sont pas intégrés dans le corps des magistrats judiciaires.

[Retour Sommaire Général](#)